

# CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mai 2015

## COMPTE RENDU

**MEMBRES PRÉSENTS** : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Lucien BATTANDIER, Delphine LORON TRAVARD, Danielle BRUNO, Ingrid MEUNIER, Bernard THIEN, Pierre-Antoine DEJOB, Fabrice LABOURÉ, Sylviane DONJON, Serge DUMAS

**MEMBRES ABSENTS** :

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Christine CHARRET

***Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :***

- *le compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2015*

### **Bâtiment RODAMEL**

Le conseil municipal se prononce défavorablement quant à l'acquisition du bâtiment RODAMEL (3 voix POUR, 4 voix CONTRE et 4 ABSTENSIONS)

Quelques conseillers souhaitent toutefois visiter les lieux. Un rendez-vous est fixé pour le samedi 23 mai 2015.

### **Taxe de séjour**

Le conseil municipal décide d'appliquer les exonérations obligatoires comme suit :

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ou le groupement de communes
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 10€/personne/nuit dans le cadre d'un hébergement associatif

Ne sont plus exonérés de la taxe de séjour les représentants de commerce et en règle générale tous les salariés en déplacements professionnels.

### **Programme Voirie 2015 – Travaux supplémentaires**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de convention qui vise à préciser les modalités financières relatives à la réalisation par la Communauté de Communes du pays d'Urfé des travaux supplémentaires sur le territoire de la commune au titre du programme de voirie 2015.

L'estimation prévisionnelle de l'opération s'élève à 20 786.00 HT.

Ces travaux sont complémentaires à l'enveloppe initiale attribuée par la Communauté de Communes du Pays d'Urfé d'un montant de 32 979.00 HT.

### **Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)**

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014. Il apportera un cadre juridique sécurisé mais s'accompagnera d'un calendrier précis et d'un engagement financier.

Le projet d'Ad'AP doit être déposé au plus tard le 27 septembre 2015 et être validé par le préfet. Cette validation permettra ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité. Le dispositif comportera des points de contrôle réguliers et une validation à son terme.

La consultation des bureaux d'étude sera réalisée par la CCPU pour les communes membres qui le souhaitent afin d'obtenir une meilleure offre.

### **Renouvellement de la convention d'ouverture et de fonctionnement de la bibliothèque avec le Département de la Loire**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'ouverture et le fonctionnement de la bibliothèque-point lecture avec le Département de la Loire.

### **Demandes de subvention :**

Les associations « école de Rugby du Haut-Forez » et « Les grenadières du haut Forez » sollicitent la commune pour une aide financière.

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de :

- 200 € pour l'aide à la création de l'association « école de Rugby du Haut-Forez »
- 100 € à l'association « Les Grenadières du haut Forez »

### **Projet Educatif De Territoire – PEDT**

Le conseil municipal autorise la Maire à signer un PEDT afin de continuer à percevoir l'aide forfaitaire de l'Etat dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe :
  - Des travaux qui ont été réalisés dans l'urgence à la station d'assainissement du Faubourg en raison du mauvais fonctionnement
  - Des travaux qui ont été réalisés dans les vestiaires du stade par le club de foot
  - Du devis demandé pour la mise en place d'une signalétique commune aux deux chambres d'hôtes sur les panneaux marron déjà en place en bordure de la route départementale.
  - De la pose d'un verrou sur le portail de l'école
- Afin de réguler la population des pigeons de clocher, un arrêté sera pris pour en assurer la destruction. L'ACCA désignera les personnes habilitées à effectuer ces opérations.
- Lucien BATTANDIER propose la mise en place d'un feu à l'entrée de la commune (côté stade) pour la mise en sécurité à proximité de l'école. Serge DUMAS se charge d'étudier cette solution.
  - Certains membres du conseil municipal souhaitent que soient de nouveau étudiées la création d'un lotissement communal et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)
  - Bernard THIEN informe le conseil municipal qu'il a obtenu du Syndicat des eaux de la Bombarde et de la SAUR l'attribution d'une livraison de compost provenant de la station de traitement de l'eau potable de la Tuilière. Vu le faible coût du produit (60 € le camion de 12 tonnes), Il est décidé de le mettre à disposition des habitants de la commune GRATUITEMENT dans la limite d'une utilisation familiale.  
Le compost est stocké au dépôt communal chemin du Piolard qui sera ouvert Samedi 13 juin du 9 h 00 à 11 h 30

Séance levée à : 23 heures

Le Maire  
Daniel PEROTTI